

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CONTACT JEUNESSE**

**Avec le soutien financier de la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches-du-Rhône**



**REGLEMENT INTERIEUR - année 2020/2021**

**INTRODUCTION :**

Ce règlement est destiné à favoriser le bon fonctionnement des activités au sein de l'accueil loisirs du service jeunesse autant en journée, qu'en soirée.

La municipalité a souhaité, pour répondre à la demande des familles et des jeunes adolescents, un maximum de souplesse dans l'organisation interne néanmoins, des règles sont nécessaires afin d'assurer le bien être et la sécurité de tous.

Le Directeur, et l'équipe d'animation restent à votre écoute. Que les parents et les enfants n'hésitent pas à solliciter l'équipe d'encadrement. Une relation de confiance permettra à tous de s'épanouir.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Service Jeunesse est agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : N° 0130050CL000218

**PUBLIC :**

Enfants domiciliés, ou dont l'un des parents réside, à la Penne Sur Huveaune. Les enfants résidant dans une autre commune sont admis uniquement si les grands parents sont pennois.

Agés : - de 8 à 15 ans pour les activités journées et périscolaire.

- de 15 à 17 ans pour les activités soirées.

Les enfants extérieurs peuvent être accueillis dans le cadre exceptionnel d'un échange de proximité avec d'autres communes.

**OUVERTURE PRISE EN CHARGE :**

**Accueil journée :**

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi après-midi (sauf vacances scolaires) de 14h à 18h

Les petites vacances scolaires de 9h00 à 12h et de 14h à 17h

4 semaines en juillet de 9h00 à 12h et de 14h à 17h

La prise en charge des enfants se fait pour les 8 à 15 ans : dans la Salle Sous Contact ou dans la Salle des Restanques.

**Accueil périscolaire (hors vacances) :**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis à la salle des Arcades de 16h 30 à 19h 30,

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis à la salle Sous-contact de 16h 30 à 19h 30

Le mardi à la colombe de 17h 30 à 19h 30.

***Tourner SVP →***

***Coupon à remettre au service Jeunesse***

Nous, soussignés ....., parents ou tuteurs, certifions sur l'honneur être titulaires de l'autorité parentale de l'enfant .....

Nous avons pris connaissance du règlement intérieur des activités du Service Jeunesse et y adhérons sans aucune restriction.

Fait à La Penne sur Huveaune,

Signature de l'enfant :

Signature des responsables légaux :

Le .....

## **INSCRIPTION –FREQUENTATION :**

### **Pièces à fournir :**

- Copie du livret de famille
- Fiche sanitaire à compléter/ Copie des vaccinations
- Une cotisation annuelle de 7€ par enfant valable de septembre à août (Espèces ou chèque à l'ordre de Régie rec activités jeunesse la Penne sur Huveaune)
- Le présent règlement approuvé et signé par les familles lors de l'inscription

Toutefois, afin d'encadrer correctement les sorties et de réserver éventuellement des animations, une inscription ponctuelle à l'activité sera demandée.

Si les places sont limitées, une priorité sera donnée aux Pennois, par ordre d'inscription.

Le directeur se réserve le droit de refuser un enfant dont le comportement a posé problème.

## **ENCADREMENT :**

Le directeur est diplômé BEATEP, ou BAFD.

L'équipe de direction est détentrice de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou équivalent.

L'équipe d'animation est diplômée et répond aux critères de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

## **ASSURANCE :**

La municipalité a contracté une assurance couvrant le personnel du Service Jeunesse contre les conséquences de leur responsabilité civile à l'occasion des dommages causés aux enfants ou que ces derniers peuvent causer à autrui dans le cadre des activités organisées.

## **RECOMMANDATIONS :**

Pour des raisons de sécurité, il est souhaitable de ne pas avoir d'objet de valeur (bijoux, téléphone portable...). En cas de perte ou de vol, la municipalité décline toute responsabilité.

Il est interdit de fumer.

Les enfants sont tenus d'avoir une attitude respectueuse envers le personnel, le matériel, les locaux et leurs camarades.

Les enfants et les familles qui ne respectent pas le présent règlement pourront être exclus de la structure.

En cas de problème, pour quelque motif que ce soit, les familles sont invitées à se mettre en relation dans les plus brefs délais avec le responsable du Service Jeunesse, au 04.91.24.82.49.

## **DROIT A L'IMAGE :**

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos/vidéos des enfants (pour le journal, le site internet, dans les différentes publications de la structure). Il ne s'agit pas de photographies/vidéos individuelles d'identité mais de photos/vidéos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Autorise (nt) les adultes professionnels de la structure à utiliser des photos/vidéos de mon enfant

Refuse (nt) que la structure utilise des photos/vidéos de mon enfant.